

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **13 juillet 2008**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 08 juillet 2008
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 14

Date de la convocation : 01 juillet 2008

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD, Annie LELAURAIN-VIRMONTOIS.

Absents excusés : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Nicolas BOUIGUES

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2008 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Délibération N°13/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur le bien cadastré AE74, situé au 3 rue de Madeloc, et appartenant à Mme BOCKLIER Jacqueline.
- renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur les bien cadastrés AB116 et AB118, situés au 2 route de Passa, et appartenant à M. TAULERA Laurent.

II. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire informe l'assemblée que la délibération N°8/2008 a été jugée non conforme au motif qu'elle ne mentionnait pas qu'il s'agissait d'un scrutin de liste et que le vote s'est déroulé à bulletin secret. Il indique qu'il convient de procéder à un nouveau vote et de prendre une nouvelle délibération.

A cet effet, le maire rappelle à nouveau que la commission d'appels d'offres pour la passation des marchés publics lancés par la Commune est une commission permanente municipale dont la composition est régie par l'article 22 du code des marchés publics. Elle est composée du Maire ou son représentant (Président de la commission), de trois membres du Conseil municipal ainsi que de trois suppléants. Le maire demande aux candidats de se constituer en liste et de faire acte de candidature. Une seule liste se présente ; elle est composée de Serge ROCA (suppléant Jean-Marc BENS), Christian PICAMAL (suppléant Lazare NAVARRO) et Georges JOURDA (suppléant Bruno BOTET).

A l'issue du vote à bulletin secret, la seule liste ayant fait acte de candidature obtient 15 voix.

Délibération N°14/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal proclame élus les membres suivants :

Titulaires : Monsieur ROCA Serge - Monsieur PICAMAL Christian - Monsieur JOURDA Georges
Suppléants : Monsieur BENS Jean-Marc - Monsieur NAVARRO Lazare - Monsieur BOTET Bruno

III. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur expose qu'un agent communal a été mis à disposition du Comité des Fêtes pour 12h hebdomadaires, et qu'il convient de renouveler la convention.

Délibération N° 15/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec le Comité des Fêtes à raison de 12/35^{ème}.

IV. TARIFS GARDERIE

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de garderie pour la prochaine année scolaire et que la commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels.

Délibération N° 16/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal fixe les droits de garderie pour l'année scolaire 2008/2009 de la façon suivante :

a) A l'année

- 1 jour de classe = 25 Euros
- 2 jours de classe = 50 Euros
- 3 jours de classe = 75 Euros
- 4 jours de classe = 100 Euros

b) Au mois

	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN
Tous les jours de classe sauf mercr.	14.00	11.50	10.70	9.80	13.10	6.60	14.80	7.40	11.50	14.00

c) Au Ticket :

- 2.60 Euro le ticket qui correspond à la garderie d'un jour de classe

V. PARTICIPATION AUX CENTRES AERES

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer le montant de l'aide par enfant et par jour pour la fréquentation des centres aérés, et que la commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels.

Délibération N° 17/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux enfants de VILLEMOLAQUE fréquentant un centre aéré, une participation de 3 euros par jour et par enfant et ce, dans la limite de 20 jours par année civile.

V. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire expose que par délibération en date du 14/05/08, le Conseil Communautaire a procédé à l'extension de ses statuts en y ajoutant la compétence « Développement du tourisme sur l'ensemble de la Communauté de Communes ». Il indique que suivant les dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, le Conseil municipal peut se prononcer dans un délai de trois mois, à la suite de quoi il propose d'entériner ce transfert de nouvelle compétence.

Délibération N° 18/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 14 Mai 2008, visée par la Préfecture le 15 mai 2008.

VI. AVIS SUR LE PROJET D'ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire présente le projet dans ses grandes lignes, puis il passe la parole à Serge ROCA qui rend compte de la première réunion qui s'est tenue dans le cadre de la concertation préalable organisée par les ASF et l'Etat.

Le maire propose un projet de délibération

- mettant en évidence trois points :
 - les engagements directs du maître d'ouvrage en matière de mesures et travaux d'intégration environnementale ne sont pas satisfaisants, voire totalement absents.
 - cette procédure n'est pas conforme à l'esprit de la circulaire « Raffarin » du 5 octobre 2004 qui recommande que les préoccupations environnementales, notamment en matière de risques et de protections des milieux, soient prises en compte le plus en amont possible
 - le dossier comporte une série d'erreurs ou d'oublis troublants
- demandant une modification de la procédure de concertation :
 - prolongement de la durée de la concertation préalable de quatre mois minimum
 - amélioration de la qualité du dossier par le maître d'ouvrage
 - organisation d'une véritable concertation associant élus et populations concernés.
- émettant un avis sommaire :
 - le village de Villemolaque subira, de par sa situation géographique, des nuisances sonores supplémentaires qui seront perçues comme significatives par ses habitants
 - des protections phoniques s'imposent au droit du village et des hameaux principaux.

Délibération N° 19/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal adopte la proposition faite.

VII. SITE INTERNET

Rapporteurs : Christine DRUILHE et Bruno BOTET

Christine DRUILHE rend compte du travail de la commission communication et présente les conditions financières qui nous permettraient de construire nous-même le nouveau site Internet.

Bruno BOTET présente le travail préparatoire qu'il a réalisé « sur site » et les possibilités intéressantes qu'offre ce type de solution. Cette proposition étant accueillie favorablement, le maire demande à l'assemblée de se déterminer.

Délibération N° 20/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat d'abonnement avec la société AGENA 3000 pour un abonnement annuel d'un montant de 230.50 Euros TTC.

VIII. PRESENTATION DE RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2007.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1- Préparation du lancement du projet « Centre ancien »

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire présente le projet dans ses grandes lignes. S'en suit une discussion qui met en évidence la nécessité d'organiser une réunion de travail spécifique à ce dossier courant août afin de pouvoir envisager le lancement des démarches administratives courant septembre. Le maire est chargé de la consultation en vue du choix du maître d'œuvre de l'opération.

2- Le point sur la Zone de développement éolien

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire fait le point sur ce dossier porté par la Communauté de Communes des Aspres, et qui devrait aboutir au dépôt du dossier de ZDE courant septembre. Le débat qui a été amorcé au cours de la récente réunion de présentation de l'étude paysagère s'est poursuivi en Conseil municipal et a permis de constater que les réelles inquiétudes que soulève ce dossier au sein de l'assemblée municipale ne sont pas à ce jour dissipées.

3- Le point sur « La Poste »

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rappelle que les responsables de La Poste envisagent de remplacer, dès le 01/01/09, le bureau de poste par une « Agence postale communale ».

C'est ainsi que :

- la Poste retirerait son agent
- la Commune chargerait un de ses agents d'assurer les prestations postales courantes
- la Poste verserait à la Commune une indemnité compensatrice
- la Poste et la Commune seraient liées par une convention de 9 ans.

Le débat, ouvert à la réunion de travail spécifique du 10/06/08, s'est poursuivi et a mis en évidence la réprobation unanime de l'assemblée municipale qui considère :

- qu'il s'agit d'un nouveau coup dur pour la présence des services publics sur nos territoires ruraux
- que cela représentera un nouvel handicap pour les Communes concernées
- qu'il sera difficile de ne pas prendre en compte l'attachement des usagers aux services de proximité qu'offre encore aujourd'hui la Poste.

Affaire à suivre.

4- Travaux et aménagements divers

Rapporteur : Christian PICAMAL et Serge ROCA

Travaux de sécurisation dans la traversée :

Après le compte-rendu des résultats des comptages routiers, le Conseil municipal a décidé de différer la réalisation en dur des aménagements ponctuels provisoires (voies uniques sur l'av des Pyrénées), de faire un essai sur la zone 30 de matérialisation des places de stationnement des deux cotés de la voie en alternance, de s'orienter vers un projet d'aménagement plus global sur l'ensemble de la zone 30, de réfléchir à la sécurisation des autres sections de la traversée.

Travaux de voirie :

Dans le cadre du marché à bons de commandes du SIVU des Aspres, des travaux de voirie importants sont programmés sur divers secteurs du village (une partie du centre ancien et de la rue du Canigou), d'autres (Marceille et Les Hortes) sont à l'étude.

5- Acquisitions et abonnements divers

Rapporteur : Christian PICAMAL et Serge ROCA

Remplacement d'une débroussailleuse, acquisition d'un girobroyeur et d'un matériel de sonorisation pour la Salle des Fêtes, abonnement pour l'utilisation d'un logiciel de suivi simplifié des dossiers d'urbanisme.

6- Défibrillateur

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Avant l'installation du défibrillateur, il convient de former quelques personnes à l'utilisation de ce matériel. Nadia ROUAUD, Anne-Marie MARCONI et Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN sont intéressées par la session de formation.

7- Subventions

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire propose d'attribuer une subvention à l'association « Les enfants d'abord » qui est affiliée à « L'œuvre des Pupilles orphelins de Sapeurs Pompiers de France » ainsi qu'au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté scolaire.

Le Conseil municipal donne son accord pour un montant de 200€ à l'association « Les enfants d'abord » et pour un montant de 300€ environ (2€ par enfant scolarisé) au RASED.

INFORMATIONS

- Jeunes embauchés pour l'été
- Inauguration de la manifestation « Des villages et des hommes » à THUIR le mardi 15 à 19h
- Possibilité de s'inscrire aux commissions de l'Association des Maires et Adjointes des P.O.

Séance levée à **23H30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA